

Programme élections cantonales 2023

Le PDC est devenu Le Centre. Si notre nom a changé, nos valeurs demeurent : nous continuons à défendre la liberté, la solidarité et la responsabilité qui placent l'humain au centre de l'action politique.

Portés par des convictions fortes, nous refusons toute forme de dogmatisme stérile. A l'heure de la polarisation des débats, nous souhaitons créer les équilibres nécessaires au fonctionnement du canton pour le bien de sa population.

Attachés au principe de subsidiarité, nous croyons en l'action de proximité qui permet d'être au plus près des réalités du terrain et de répondre de manière concrète à l'évolution des enjeux contemporains et aux attentes de la population.

Nos valeurs nous conduisent à agir en faveur d'une société plus respectueuse de la dignité humaine par une politique de justice sociale ambitieuse, en particulier en matière de formation.

Nous considérons que la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique sont une priorité absolue pour garantir nos conditions de vie et celles des générations futures.

Parti des familles et de la classe moyenne, nous poursuivons notre engagement pour favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et redonner à la classe moyenne un vrai pouvoir d'achat en agissant à travers la fiscalité, le coût du logement et la réduction des coûts de la santé.

Nous défendons la liberté d'entreprendre et une économie forte qui bénéficie à l'ensemble de la collectivité. Le tissu économique genevois doit être soutenu et valorisé, particulièrement ses PME et ses entreprises innovantes, tout en lui redonnant du sens, notamment en lien avec les évolutions de l'économie numérique.

Nous considérons enfin que l'ouverture au monde de Genève, le maintien de relations fortes avec l'Union européenne et une politique transfrontalière ambitieuse sont essentielles à la prospérité et au rayonnement de notre canton.

Axe 1 : Pouvoir d'achat, économie, formation et emploi

Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne et aux familles

Notre pays fait face à une inflation jamais connue depuis plus de vingt ans de l'ordre de 3,4 % sur un an, et de 3% à Genève. Alimentée par l'augmentation des prix de l'énergie, cette situation devrait encore perdurer ces prochains mois. Ainsi, nous souhaitons que la question du pouvoir d'achat devienne une vraie priorité politique à Genève pour alléger le fardeau qui pèse sur les familles de la classe moyenne. Pour ce faire, il est nécessaire d'agir sur trois axes : la fiscalité, le logement et les coûts de la santé.

La fiscalité

Après une décennie marquée par la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA), nous considérons qu'il est temps de faire de l'imposition des personnes physiques la grande priorité de la prochaine législature en rendant le cadre fiscal plus favorable aux familles et à la classe moyenne. Nous souhaitons également mener une refonte de la fiscalité immobilière devenue un modèle dépassé et totalement inadapté aux réalités vécues par les petits propriétaires.

Nos mesures :

1. Diminuer l'impôt sur le revenu de la classe moyenne ;
2. Augmenter la déduction annuelle de 13'000 CHF à 17'000 CHF pour chaque charge de famille et de 6'500 CHF à 8'500 CHF pour chaque demi-charge de famille et prolongement de leur durée jusqu'à la fin de la période de formation ;
3. Indexer annuellement les déductions fiscales à l'inflation (progression à froid) ;
4. Diminuer l'impôt immobilier complémentaire pour les propriétaires occupant leur logement.

Le logement

Le canton ne construit pas suffisamment de logements et surtout il ne parvient pas à construire des logements accessibles aux familles et à la classe moyenne. La majorité de la population n'entre pas dans les barèmes pour bénéficier d'aides et voit son pouvoir d'achat plombé par le prix des loyers. Nous nous engageons pour que chaque ménage puisse disposer d'un logement décent avec un loyer abordable et souhaitons également favoriser l'accession à la propriété de la classe moyenne.

Nos mesures :

1. Augmenter la part de logements locatifs non subventionnés mais à loyers contrôlés (ZDLOC) en zones de développement ;
2. Faciliter l'accès à la propriété en créant un compte épargne-logement défiscalisé avec un plafond maximum de CHF 100'000.-, limité dans le temps, afin d'encourager et faciliter la constitution de fonds propres pour l'accès à la propriété ;
3. Mettre en place un système de caution pour des PPE à prix contrôlés ;
4. Favoriser le développement des coopératives, notamment en offrant un service de conseil en matière financière.

Les coûts de la santé

La classe moyenne est la catégorie la plus exposée à l'augmentation des primes d'assurance maladie. En 2023, les primes devraient progresser de l'ordre de 8% dans notre canton. Cette situation est intenable. C'est la raison pour laquelle, nous militons pour une refonte complète du système de santé afin d'agir sur les causes de l'augmentation incontrôlée des coûts de la santé.

Nos mesures :

1. Créer une caisse de compensation maladie cantonale pour plus de transparence dans le système de santé ;
2. Créer un plan d'action cantonal de contrôle des coûts de la santé ;
3. Favoriser le développement des réseaux de soin ;
4. Augmenter le montant des subsides d'assurance maladie pour les bas revenus.

Formation et emploi

La Suisse a sans doute l'un des meilleurs systèmes de formation du monde : la qualité de nos universités, de nos hautes écoles et des filières d'apprentissage n'est plus à démontrer. La formation représente le socle sur lequel nous avons bâti la prospérité de notre pays. Cependant, aujourd'hui, avec un marché du travail en perpétuelle transformation et pour répondre efficacement aux enjeux de la numérisation, la formation doit être repensée sur la durée : non plus uniquement durant les vingt-cinq premières années de la vie mais tout au long du parcours professionnel.

Réformer le Cycle d'orientation

Nous voulons une réforme en profondeur du Cycle d'orientation en collaboration avec les enseignants et les parents d'élèves afin de renforcer l'égalité des chances et permettre au Cycle d'orientation de remplir pleinement sa mission d'orientation.

Nos mesures :

1. Supprimer le système des niveaux les deux premières années pour que l'orientation fasse son retour au cycle d'orientation et non plus à l'école primaire ;
2. Améliorer l'accompagnement individualisé pour chaque élève ;
3. Valoriser les filières d'apprentissage dès le cycle d'orientation, particulièrement celles nécessaires aux transitions écologique et numérique ;
4. Développer l'immersion linguistique en encourageant la mise en place d'un séjour à l'étranger d'un semestre avant la maturité afin de maîtriser une seconde langue (allemand, anglais, italien, espagnol, etc.) et en soutenant les programmes d'échanges de professeurs (entre la Suisse romande et la Suisse alémanique) pour promouvoir la mobilité des enseignants qui souhaitent renforcer leurs compétences linguistiques.

Apprentissage et formation académique : assurer des débouchés professionnels

Nous sommes convaincus que la filière professionnelle offre une formation d'excellence avec la garantie de trouver un emploi par la suite, notamment dans des secteurs d'avenir en lien avec la transition écologique et numérique. C'est pourquoi, nous considérons qu'il est nécessaire de mieux accompagner les entreprises formatrices dans l'encadrement des jeunes en formation. Dans le domaine académique et des Hautes écoles, nous souhaitons également améliorer l'employabilité des étudiants afin de faciliter le passage des années d'études au monde professionnel.

Nos mesures :

1. Renforcer le service de la formation professionnelle pour lui permettre de mieux accompagner les entreprises formatrices grâce à un interlocuteur unique ;
2. Créer un contrat de travail pour étudiants qui favorise leur intégration avec leur future branche professionnelle (baisse des charges pour les entreprises).

Étendre l'offre de formation continue

Avec son réseau de Hautes écoles, Genève doit développer son offre de formation vers les employés de 40 et 50 ans en leur permettant d'élargir leurs sphères de compétences et pour qui les possibilités de formation continue sont à la fois trop réduites et chronophages. Genève, grâce à l'excellence de ses hautes écoles, peut devenir le laboratoire pour expérimenter une nouvelle approche. Son attractivité économique s'en trouvera par ailleurs renforcée.

Nos mesures :

1. Développer une offre de formations continues au sein de l'Université et des HES avec des possibilités de formation adaptées et personnalisées ;
2. Soutenir la formation continue au sein des associations professionnelles et des entreprises ;
3. Encourager la reconnaissance des acquis et l'assouplissement des procédures de validation (VAE).

Économie

Le Centre défend une politique économique reposant sur une croissance durable et qualitative. Nous sommes attachés à la liberté économique, pilier central de l'économie sociale de marché et défendons la libre-entreprise et la capacité de chacune et chacun de créer, innover, et produire en veillant à maintenir des conditions-cadres favorables au développement économique et à l'attractivité du canton.

Transformation de l'économie

Économie et durabilité ne s'opposent pas. Une économie durable est créatrice d'emplois, de richesse et de bien-être pour l'ensemble de la population. Elle est essentielle pour préserver à la fois notre prospérité et nos conditions de vie.

Nos mesures :

1. Renforcer la promotion économique en direction des entreprises dont les activités sont durables et responsables afin de les inciter à venir s'installer à Genève ;
2. Favoriser la réparation des objets ainsi que leur réemploi et revoir la gestion des déchets afin que ceux-ci soient également considérés comme une ressource ;
3. Soutenir par des dispositifs fiscaux les entreprises locales et les commerces de proximité œuvrant à la transition écologique ;
4. Favoriser la mise en place d'un revenu de transition écologique.

Soutien aux PME

Nous nous engageons en faveur d'une économie dynamique et résiliente, dans un contexte d'incertitudes et de changements de paradigme tels que la raréfaction des matières premières ou la pénurie d'énergies. Nous soutenons les petites et moyennes entreprises qui forment la majorité du tissu économique genevois et voulons leur permettre d'être compétitives. Considérant la conjoncture difficile post-Covid et devant le surendettement de nombreuses petites et moyennes entreprises, en particulier les commerçants, qui peinent à s'acquitter de leur dette Covid, nous voulons reconsidérer les conditions de remboursement.

Nous voulons favoriser un cadre légal souple capable de s'adapter rapidement aux transformations du secteur économique soumis aux effets de la transformation numérique, de la robotisation et de la transition écologique. Nous entendons aussi alléger la charge administrative des entreprises en améliorant les processus partout où c'est possible et en simplifiant les échanges d'information entre l'État et les personnes morales.

Face à l'augmentation des difficultés rencontrées dans le recrutement de main-d'œuvre, il est par ailleurs nécessaire de développer des programmes de formation continue tout au long de la vie professionnelle et de valoriser l'apprentissage en entreprise. Dans le cadre de la transition énergétique, nous entendons ainsi faciliter l'accès aux formations des métiers du bâtiment, de même que face à la digitalisation des activités, nous voulons promouvoir le savoir-faire numérique.

Nous voulons encourager les mesures d'aménagement du territoire qui permettent la création d'infrastructures et la mise à disposition de locaux à des prix abordables en phase avec les possibilités de création de valeur des petites et moyennes entreprises. Conscients des pertes subies en raison de la saturation des infrastructures routières, nous entendons aussi promouvoir l'accès à une mobilité plus innovante.

Nous nous engageons en faveur de l'innovation en soutenant les dispositions normatives favorables au développement de jeunes entreprises et Start-up notamment en matière de financement. Nous considérons enfin que les accords bilatéraux avec l'Union européenne sont essentiels au développement économique du canton de Genève. Nous soutenons donc une politique ambitieuse d'accès au marché de l'UE pour nos entreprises.

Nos mesures :

1. Alléger le fardeau bureaucratique qui pèse sur les PME ;
2. Poursuivre la numérisation des Services de l'État dans le but d'alléger la charge administrative des entreprises ;
3. Proposer la règle one-in-one-out, en mettant une date d'expiration à toute nouvelle loi concernant l'économie pour favoriser naturellement la mise à jour de la législation ;
4. Aménager le remboursement de la dette COVID des entreprises ;
5. Accompagner davantage les entreprises en matière d'innovation par des dispositifs fiscaux adaptés ;
6. Sortir l'outil de travail de l'imposition sur la fortune ;
7. Soutenir et développer les initiatives de l'État et des organisations professionnelles contribuant à la modernisation des appareils de production ;
8. Inciter l'administration et les organisations professionnelles à organiser la mise en relation des grands et petits acteurs économiques du canton dans le but de faciliter des échanges commerciaux au niveau local ;
9. Soutenir le travail des associations professionnelles afin de leur donner les moyens d'informer leurs membres et d'améliorer leur niveau de compétences dans la gouvernance et la transition numérique ;
10. Favoriser le transport professionnel au centre-ville ;
11. Favoriser des alternatives écologiques au transport professionnel en milieu urbain telles que la mutualisation des moyens de transport ou des encouragements à l'acquisition de vélo cargo ;
12. Développer des espaces de microstockage en zone urbaine à l'usage des entreprises œuvrant dans le périmètre pour limiter les transports intra-urbains ;
13. Développer une politique de formation ciblée répondant aux besoins des entreprises ;
14. Soutenir toutes mesures visant à revaloriser les formations duales, l'apprentissage et la formation continue, notamment chez les 50 ans et plus.

Conciliation vie familiale et professionnelle

Le Centre s'engage pour une véritable politique de conciliation de la vie familiale et professionnelle. Nous constatons que la politique menée jusqu'à présent est insuffisante et que l'ensemble de la politique de la petite-enfance est à repenser. Nous défendons également une meilleure flexibilité dans le monde du travail avec notamment la mise en place d'un congé parental, flexible tant pour les employés que pour les employeurs.

La politique de la petite enfance dans le canton de Genève fait principalement face à deux problèmes structurels majeurs : l'absence d'une offre suffisante de places d'accueil (institutions d'accueil périscolaire, accueil familial de jour et structures de coordination) et une concentration des places en crèche par des enfants issus principalement de milieux favorisés rendant ainsi le système fortement inégalitaire. Selon l'Office cantonal de la statistique, le taux d'offre général se situe à 35,6% pour les structures d'accueil préscolaire à prestations élargies, 9,6% pour les structures à prestations restreintes et de 2% pour les places d'accueil familial. Face au manque de places, nous nous engageons en faveur du développement de structures à la fois publiques et privées.

Nos mesures :

1. Mettre en place un système de bons de garde à faire valoir auprès de structures publiques et privées afin de favoriser la création de nouvelles structures de garde ;
2. Simplifier les procédures administratives et les normes de construction pour l'ouverture de nouvelles crèches, y compris en entreprise ;
3. Mettre en place un congé parental flexible tant pour les employés que pour les employeurs ;
4. Mettre en place l'horaire continu à l'école primaire ;
5. Créer un projet pilote de scolarisation facultative dès trois ans à l'école primaire.

Axe 2 : Prendre soin de notre terre

Réaliser la transition énergétique, s'adapter au changement climatique et protéger notre environnement

La Nature constitue un patrimoine inestimable et irremplaçable dont dépend toute activité humaine. La protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique représentent ainsi une priorité absolue pour garantir nos conditions de vie et celles des générations futures. L'été que nous venons de vivre l'a démontré : la crise climatique n'est pas une abstraction, elle est présente quotidiennement dans nos vies. Sécheresse, canicule, événements météorologiques extrêmes, les prévisions des chercheurs se réalisent, et même plus rapidement que prévu. Face à l'urgence, nous devons adopter une approche transversale et repenser l'ensemble de nos politiques publiques à l'aune de ce défi.

Pour le relever, nous avons besoin de la mobilisation de l'ensemble de la société. Il s'agit d'un projet collectif qui doit être mené avec l'appui et la collaboration de la population et de tous les acteurs concernés. C'est pourquoi, même s'il est nécessaire d'adopter davantage de sobriété dans nos modes de vie, de production et de consommation, il ne s'agit pas de défendre une approche punitive de l'écologie basée sur les interdits et la réduction des libertés individuelles. Une telle approche ne peut que créer des clivages et ralentir la transition. Par ailleurs, les mesures en faveur du climat et de l'environnement doivent être socialement acceptables pour avoir une chance d'être mises en œuvre rapidement.

Accélération de la transition énergétique

Nous défendons une politique de transition rapide vers une société décarbonée. En plus de la protection du climat, nous sommes convaincus que les transformations à entreprendre pour aboutir à une société durable représentent également une opportunité d'améliorer la qualité de vie, le bien-être et la santé des citoyens ainsi qu'une opportunité de consolider sur le long terme la compétitivité et la résilience de notre économie. Par ailleurs, dans un contexte géopolitique instable, marqué entre autres par un accès plus difficile aux ressources, les énergies renouvelables nous permettent d'augmenter notre souveraineté énergétique et de sécuriser nos sources d'approvisionnement.

Nos mesures :

1. Accélérer la substitution des chauffages à énergie fossile par des installations à énergie renouvelable ;
2. Développer l'énergie solaire en exploitant le maximum du potentiel (c'est-à-dire tout ce qui peut être rentable à long terme), notamment sur les bâtiments publics ;
3. Décentraliser la production énergétique : chaque maison, immeuble ou bâtiment public devrait être au minimum autonome énergétiquement ;
4. Investir massivement dans la rénovation et l'isolation des bâtiments en développant un cadre réglementaire conduisant rapidement à une rénovation énergétique du parc immobilier privé et qui tient compte de la situation des locataires et des propriétaires ;
5. Mettre en place de véritables filières du renouvelable (notamment dans les métiers du bâtiment) et encourager les jeunes à s'orienter dans ce domaine ;
6. Inciter les caisses de pensions publiques à investir leurs fonds dans des placements durables.

Adaptation et résilience face au changement climatique

Même si nous étions sur la bonne trajectoire en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui n'est pas le cas, l'augmentation des températures ne pourrait pas être infléchie à moyen terme. Si nous devons évidemment prendre nos responsabilités et faire notre part dans la lutte globale contre le changement climatique, il nous faut également nous adapter à cette nouvelle réalité et nous préparer à faire face à l'augmentation des événements météorologiques extrêmes (sécheresses, canicules et inondations).

Nos mesures :

1. Lutter contre les îlots de chaleur en mettant en place un plan d'action en collaboration avec les communes pour réaménager et végétaliser l'espace urbain ;
2. Améliorer notre gestion de l'eau et accroître notre capacité de stockage en collaboration avec les autorités du Grand Genève ;
3. Reperméabiliser les sols, notamment dans certaines rues piétonnes.

Protection de l'environnement

Les écosystèmes naturels occupent à Genève un peu plus du quart du territoire. Toutes les facettes de la biodiversité sont atteintes de manière critique : 60% des espèces ont déjà disparu depuis 1970 et 35% sont menacées. La qualité des écosystèmes et leur surface ne cessent de diminuer. La Stratégie Biodiversité 2030 cantonale doit donc être mise en œuvre avec conviction. Par ailleurs, la préservation, le cas échéant l'amélioration, de la qualité de l'eau du lac et de nos nappes phréatiques est une priorité pour continuer à disposer de cette ressource vitale pour tous et essentielle à la biodiversité.

Nos mesures :

1. Lutter contre la dissémination des produits phytosanitaires et autres micro-polluants dans l'eau, l'air et le sol ;
2. Accélérer la mise en œuvre de la Stratégie cantonale de la Biodiversité, en y incluant les cours d'eau et le lac ;
3. Réduire le gaspillage de l'eau ainsi que les principales atteintes écologiques aux eaux du lac et des rivières, afin de préserver la santé de notre population et la faune ;
4. Favoriser l'interconnectivité et la qualité des réseaux écologiques ;
5. Favoriser la végétalisation urbaine et utiliser nos parcs publics aussi pour contribuer à la biodiversité, notamment en y plantant des haies et des buissons ;
6. Introduire un plan d'action pour lutter contre la pollution lumineuse ;
7. Renforcer la lutte contre la pollution « ordinaire » (mégots de cigarettes, canettes, papiers et emballages jetés sur la voie publique, dans les champs, les rives du lac et les cours d'eau).

Une agriculture locale, nourricière et respectueuse

Aucune économie, aucune société ne peut se passer d'un secteur agricole. Nous considérons l'agriculture genevoise dans sa globalité comme ressource vivante et soumise aux aléas environnementaux. Nous la reconnaissons indispensable à l'alimentation, à la qualité de vie et à l'économie tant nationale que locale. L'agriculture contribue au maintien de l'approvisionnement en aliments sains de la population genevoise ainsi qu'au maintien de la biodiversité, de l'emploi, de la formation, de la qualité du paysage et à la production d'énergie renouvelable. Nous soutenons une agriculture productive, écologique, rémunératrice et équitable. Pour maintenir une production agricole locale, il convient d'une part de préserver les surfaces agricoles et de veiller à une juste rémunération des exploitants et de leur personnel ; d'autre part, il faut encourager la consommation des produits agricoles genevois.

Nos mesures :

1. Maintenir strictement la surface agricole du canton : les surfaces d'assolement (SDA) restant disponibles à Genève (8400 ha) ne peuvent souffrir d'aucun échange intercantonal ;
2. Maintenir une agriculture de proximité, sans OGM, respectueuse de l'environnement, rémunératrice et qui assure en priorité l'approvisionnement alimentaire du canton et de la région ;
3. Développer l'activité de la marque de garantie Genève – Région Terre-Avenir (GRTA) ;
4. Garantir un accès permanent à l'eau en quantité et qualité adéquates ;
5. Simplifier les charges administratives ;
6. Introduire la possibilité d'agritourisme (caveaux, tables et maisons d'hôtes) ;
7. Valoriser la captation de CO₂ dans l'agriculture.

Axe 3 : qualité de vie, lien social et société

Qualité de vie et qualité des espaces de vie

Santé

Si l'augmentation sans fin des coûts de la santé représente à raison l'une des principales préoccupations de la population, nous considérons que le thème de la santé doit également être traité de manière plus large pour couvrir les enjeux de santé publique, de formation et d'organisation du système de santé.

Nos mesures :

1. Mettre en place un plan de prévention des maladies chroniques (obésité, diabète et santé mentale) ;
2. Augmenter la capacité de formation en personnel soignant ;
3. Développer le partenariat public-privé sur le modèle du partenariat mis en place durant la pandémie.

Aménagement et urbanisme

Nous soutenons une politique d'aménagement qualitative au service du bien-vivre et d'un geste architectural pensé et travaillé en collaboration avec les habitants des quartiers. Nous nous engageons pour un développement harmonieux du canton reposant sur une politique d'urbanisme ambitieuse en matière d'arborisation, de préservation de la biodiversité et de valorisation des espaces publics.

Nos mesures :

1. Impliquer davantage les communes et la population dans les projets d'aménagement ;
2. Veiller à la qualité urbanistique et architecturale des projets d'aménagement ;
3. Prendre en compte systématiquement les enjeux climatiques et environnementaux dans la conception et la réalisation des projets d'aménagement.

Mobilité

Nous poursuivrons la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) plébiscitée par les électeurs. Nous sommes favorables à une politique qui favorise la complémentarité des modes de transport à l'échelle du canton et considérons que la politique de mobilité doit se construire à l'échelle régionale par le développement d'infrastructures transfrontalières.

Nos mesures :

1. Développer de nouvelles voies vertes et axes forts vélos sécurisés permettant d'accéder au centre-ville depuis la périphérie ;
2. Accélérer le développement des zones piétonnes en centre-ville, en partenariat avec les commerçants ;
3. Accélérer le développement du rail en soutenant le projet de nouvelle diamétrale à l'échelle transfrontalière et en accélérant sa mise en œuvre ;
4. Renforcer le réseau TPG en périphérie, notamment le soir et le weekend et développer l'offre du Léman Express ;
5. Développer de nouvelles voies réservées au transport professionnel et généraliser les possibilités de stationnement pour les acteurs économiques ;
6. Favoriser le stationnement en ouvrage au moyen d'offres attractives ;

7. Mettre en œuvre une fiscalité incitative permettant de favoriser l'acquisition de véhicules neutres en carbone et favoriser l'équipement en bornes électriques des immeubles, notamment locatifs ;
8. Financer des P+R en France voisine et œuvrer en faveur d'un développement du réseau de transport public de l'autre côté de la frontière ;
9. Soulager du trafic pendulaire les villages traversés par de forts axes de mobilité routière en augmentant notamment l'offre de transports publics.

Aéroport

L'aéroport est une infrastructure vitale pour le canton et contribue largement à l'attractivité économique et au rayonnement international de Genève. Cependant, les nuisances sont fortes en particulier pour les habitants de la rive droite. Un meilleur équilibre doit être trouvé entre les impératifs économiques et la qualité de vie des riverains.

Nos mesures :

1. Augmenter les surtaxes sur les émissions gazeuses et sonores payées par les compagnies aériennes utilisant notre aéroport (sur le modèle de l'aéroport de Zurich) ;
2. Adapter les horaires de l'aéroport, garantissant sept heures de repos minimum à la population des alentours.

Sécurité

Le Centre défend une politique de sécurité au plus près des réalités du terrain et qui soit en phase avec les besoins de la population. Nous considérons que la politique de sécurité doit s'appuyer sur les deux piliers que sont la prévention et la répression.

Nos mesures :

1. Assurer la sécurité de tous et combattre les zones de non-droit par une présence policière renforcée sur le terrain ;
2. Remettre les forces de police sur le terrain en les déchargeant des tâches administratives ;
3. Veiller à la mise en œuvre de la nouvelle LPOL votée par le parlement ;
4. Répartir de manière claire les compétences du canton et des communes afin d'améliorer la collaboration des forces de l'ordre ;
5. Renforcer la lutte contre la traite des êtres humains ;
6. Renforcer la lutte contre la criminalité financière ;
7. Combattre la criminalité transfrontalière par une politique bilatérale renforcée entre la Suisse et la France.

Lien social et société

Social

La précarité augmente à Genève et les milieux associatifs en première ligne tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme. Les services de l'État avaient déjà montré leur limite lors du premier confinement où la distribution des colis alimentaires avait été réalisée par les associations en raison du manque d'anticipation de l'État. Nous nous sommes toujours engagés pour lutter contre la précarité et pour maintenir le filet social. Il apparaît désormais que le système d'aide sociale doit être réformé, à la fois pour gagner en efficacité et pour redonner des perspectives professionnelles aux personnes qui en bénéficient. L'Hospice Général doit être réformé pour retrouver un véritable service social et mieux accompagner les personnes dans leurs démarches.

Nos mesures :

1. Réformer l'aide sociale en développant un parcours social unifié et la prise en charge individuelle des bénéficiaires ;
2. Automatiser le versement des prestations complémentaires familiales ;
3. Créer un guichet unique destiné à la prise en charge initiale pour anticiper les parcours de vie et améliorer l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité ;
4. Développer et surtout structurer les aides de premières nécessité (par ex. alimentaire) ;
5. Indexer le forfait mensuel d'entretien au renchérissement du coût de la vie.

Intégration et citoyenneté

Nous considérons qu'il est essentiel que chacune et chacun se sente pleinement intégré dans notre canton. Ce sentiment d'appartenance doit être encouragé et raffermi par une intégration dynamisée et une citoyenneté active.

Nos mesures :

1. Renforcer les programmes d'intégration en collaboration avec les communes et créer davantage de lieux d'échanges et de rencontres au niveau local ;
2. Renforcer l'éducation citoyenne (fonctionnement des institutions, histoire genevoise et suisse), l'éducation aux médias et associer les enfants et les jeunes à l'exercice de la citoyenneté ;
3. Encourager l'engagement citoyen et associatif, notamment dans le domaine culturel et sportif.

Sport

Le sport et l'activité physique participent au bien-être de l'ensemble de la population. Ils apportent de multiples bienfaits, tant sur le plan de la santé que de l'éducation. Géré et encadré bénévolement dans le canton par des milliers de membres de comités, entraîneurs et arbitres, le sport est aussi essentiel pour le maintien du lien social. En complément des politiques menées par les communes, nous souhaitons la mise en place d'une véritable politique en faveur du sport et de l'activité physique au niveau cantonal. Enfin, une politique digne de ce nom doit attirer à Genève des événements internationaux qui feront résonner la vie locale dans le monde entier, sachant que de nos jours une grande manifestation sportive a un immense impact en matière de tourisme.

Nos mesures :

1. Augmenter la part du budget cantonal dédiée au sport ;
2. Investir dans l'entretien des infrastructures sportives et le lancement de nouveaux projets pour les sports les plus pratiqués ou ayant le plus d'impact et de résultats ;
3. Faciliter et soutenir l'implantation d'équipements sportifs dans les nouvelles zones en construction ainsi que dans les zones d'activités à vocation industrielle et commerciale ;
4. Aménager des espaces conviviaux consacrés au sport dans l'espace public.

Culture

La culture, tout comme le sport, joue un rôle important dans le maintien du lien social. Genève a la chance de bénéficier d'une scène culturelle riche et diversifiée, cette diversité doit être préservée. Malgré l'acceptation de l'initiative « pour une politique culturelle cohérente à Genève » il n'y a pour l'heure toujours pas de loi d'application permettant de définir les contours d'une politique culturelle cantonale. Si l'État n'a pas à s'immiscer dans le processus créatif, il est de sa responsabilité de définir des priorités et des objectifs en matière d'offre, notamment pour cadrer sa politique de subventionnement et de soutien aux milieux culturels. Il s'agit également de remédier au statut précaire des professionnels de la culture mis en lumière lors de la pandémie.

Nos mesures :

1. Mettre en place une véritable politique culturelle cantonale ;
2. Donner un statut clair aux acteurs des milieux culturels pour garantir leur accès aux prestations sociales ;
3. Créer un « pass culturel » permettant l'accès à l'ensemble des institutions culturelles ;
4. Favoriser l'enseignement de la musique à l'école primaire en collaboration avec les écoles de musique municipales.

Égalité et lutte contre les discriminations

Nous nous engageons pour concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que dans la lutte contre toutes formes de discriminations qu'elles soient basées sur les origines, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle ou le physique. Nous souhaitons mettre en place des mesures fortes pour atteindre enfin l'égalité salariale que ce soit dans le public ou dans le privé, notamment en améliorant la transparence des systèmes salariaux et en augmentant les contrôles et les sanctions de l'État. Il s'agit également de favoriser la promotion de femmes à des fonctions décisionnelles, tels que des postes de direction ou comme membres de conseil d'administration. La lutte contre les violences et le harcèlement de rue est également une priorité et doit être renforcée.

Nos mesures :

1. Promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes aux postes d'encadrement et dans les commissions officielles, notamment par la mise en place de formation pour les candidates et pour les recruteurs, afin de lutter contre les biais inconscients ;
2. Promouvoir la conciliation des vies professionnelle et privée, amélioration des possibilités de garde d'enfant, le temps réduit pour les postes à responsabilité et la flexibilisation des horaires de travail ;

3. Assurer un système de rémunération exempt de discrimination en raison du sexe ;
4. Renforcer la prévention du harcèlement sexuel ;
5. Renforcer la prévention des discriminations en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre ;
6. Renforcer la mise en œuvre des dispositions pénales notamment dans le cadre de la lutte contre les violences domestiques (par des formations spécifiques pour les agents de police).

Inclusion des personnes en situation de handicap

Nous nous engageons pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap notamment dans la scolarité, la formation professionnelle et sur le marché du travail.

Nos mesures :

1. Accélérer et étendre la mise en œuvre des normes permettant l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite ;
2. Faciliter l'emploi des personnes en situation de handicap.

Place des aînés dans la société

Nous voulons développer une vraie politique de proximité à destination des aînés qui fait de l'accompagnement et de la lutte contre l'isolement une priorité, en favorisant notamment le maintien à domicile et le lien intergénérationnel. Par ailleurs, l'engagement des aînés au service de la collectivité doit être reconnu et mieux valorisé, de même que l'expérience et les compétences qu'ils ont acquises au cours de leur vie.

Nos mesures :

1. Lutter contre les phénomènes de marginalisation en renforçant le lien intergénérationnel ;
2. Permettre le maintien en activité et mieux valoriser l'engagement des aînés au service de la collectivité ;
3. Améliorer l'accompagnement des situations de dépendance (soins médicaux et non-médicaux) ;
4. Permettre le maintien à domicile, en augmentant notamment l'offre en logements adaptés (IEPA) ;
5. Mettre en place une indemnité forfaitaire pour les proches-aidants ;
6. Lutter contre la précarité des seniors : indexation des rentes, des prestations complémentaires et des subsides face à l'augmentation des primes d'assurance maladie pour éviter le renoncement aux soins.

Entrée des jeunes dans la vie active

Conscients des problématiques rencontrées par les jeunes adultes, nous nous engageons pour faciliter leur accès au monde du travail et au logement. Nous voulons lutter contre la précarité durant cette période essentielle de la vie que représente la formation professionnelle et les études et souhaitons donner une vraie chance à chacune et chacun de pouvoir démarrer sa vie sur des bases saines.

Nos mesures :

1. Créer des logements destinés aux étudiants ou aux jeunes cherchant un premier logement : coopératives et logements à loyer modéré non inclus dans les HLM ou autres logements subventionnés ;
2. Créer un contrat de travail pour étudiants qui favorise leur intégration avec leur future branche professionnelle (baisse des charges pour les entreprises) ;
3. Renforcer la prévention et l'accompagnement pour éviter l'endettement des jeunes ;
4. Inclure dans le cursus du secondaire II des modules de formation dédiés aux tâches administratives (déclaration d'impôts, assurances, budget d'un ménage, etc.) ;
5. Garantir une offre diversifiée et abordable en matière de loisirs et de vie nocturne.

Enjeux du digital et de la numérisation de la société

Les attaques au rançongiciels et d'hameçonnage augmentent de manière substantielle. On ne compte plus les hôpitaux, communes et entreprises victimes de cyber attaques. Le NCSC (Centre National pour la Cybersécurité) en Suisse qualifie ces risques comme majeurs. Dans le même temps, la Suisse recourt à des puissances comme la Chine pour héberger ses données numériques.

La numérisation de l'économie et des administrations publiques est une opportunité qui implique également des risques pour les libertés fondamentales des citoyens en Suisse. Il appartient donc au pouvoir politique d'accompagner cette prise de conscience et de mettre en œuvre plusieurs principes de base au niveau réglementaire, comme la collecte "à minima" par défaut de données personnelles.

Les autorités cantonales et municipales doivent opérer une prise de conscience et engager des actions pour pallier le risque cyber et de respect des libertés fondamentales de protection des données personnelles.

Nos mesures :

1. Renforcer la sensibilisation aux risques cyber dans l'administration genevoise, ainsi que dans les écoles et organiser une journée cantonale de la cybersécurité ;
2. Développer les infrastructures et les technologies permettant d'assurer la souveraineté numérique du canton et de la Suisse ;
3. Préserver l'intégrité numérique via un amendement de la Constitution genevoise ;
4. Renforcer la lutte contre le cyberharcèlement en faisant davantage de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes, et des parents, dans les écoles ;
5. Renforcer le catalogue des E-démarches pour faciliter les interactions entre les citoyens et l'administration ;
6. Mettre en place un guichet unique physique pour accompagner la population dans la transition numérique de la société ;
7. Renforcer la prise de conscience sur les libertés publiques liées au numérique par la mise en place d'une consultation populaire sur le rôle de l'administration dans la préservation des libertés ;
8. Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme.

**Axe 4 : fonctionnement
de l'État, Grand Genève
et Genève internationale**

Réforme de l'État

Depuis longtemps, les réformes nécessaires à une refonte de la puissance publique sont dans l'impasse, que cela soit la réforme de l'État, la répartition des compétences entre le canton et les communes ainsi que le rôle des corps intermédiaires (associations). Dans ce contexte, nous estimons nécessaire de repenser le périmètre de l'État et de remettre le principe de subsidiarité au cœur des politiques publiques.

L'État doit se concentrer autour de grandes missions clairement définies : les questions régaliennes (sécurité, politique carcérale), la formation, la santé (en complémentarité avec le privé) ainsi que le financement et l'allocation de l'aide sociale individuelle. Il aura également pour mission l'encadrement de certaines politiques publiques comme l'aménagement, la mobilité, l'environnement, la politique énergétique et l'attractivité économique du canton.

Nos mesures :

1. Redéfinir le périmètre de l'État en menant notamment une analyse des politiques publiques afin d'identifier quelles tâches pourraient être mieux effectuées par d'autres acteurs qu'ils soient publics ou privés ;
2. Transférer aux communes l'ensemble des tâches de proximité d'ici à 2030.

Fonction publique

Réforme de la caisse de pension

Nous réitérons notre conviction que le principal levier financier en matière de finances publiques qu'il convient d'activer d'ici à 2030 est l'établissement d'un système de retraites de la fonction publique qui ne diverge pas des conditions du privé. Pour ce faire, nous sommes favorables à une répartition du taux de cotisation à 55/45 pour tous les employés et au passage au régime de primauté de cotisations.

Statut et mobilité de la fonction publique

Nous sommes favorables à une meilleure mobilité au sein de la fonction publique et soutenons une plus grande flexibilité du statut de la fonction publique afin que la politique des ressources humaines soit mieux adaptée aux enjeux contemporains.

Grand Genève

Nous sommes attachés à une politique transfrontalière ambitieuse étant donné les interdépendances du bassin de vie de près d'un million de personnes que constitue le territoire du Grand Genève. Nous considérons qu'il est urgent de trouver une nouvelle dynamique en matière de coopération transfrontalière en approfondissant les domaines de coopération et de « solidarité de faits » par des réalisations concrètes en matière de mobilité, de gestion de la nature et des eaux, de santé et en élargissant la coopération à la culture, au sport, à la formation et au développement économique.

Nos mesures :

1. Repenser la gouvernance du Grand Genève en lui octroyant de véritables moyens et des capacités réelles d'action par la décentralisation de certains éléments de souveraineté à une collectivité transfrontalière clairement identifiée, sur le modèle de la coopération transfrontalière que connaissent l'Alsace et le Bade-Wurtemberg entériné par le Traité d'Aix-la-Chapelle entre la France et l'Allemagne ;
2. Créer un fonds paritaire transfrontalier d'investissements en faveur des grandes infrastructures. Avec ce fonds, le Grand Genève se doterait d'un instrument financier qui permettrait la réalisation de projets concrets portés non par un ensemble de collectivités publiques des deux côtés de la frontière mais par le Grand Genève comme institution unique renforçant ainsi sa crédibilité.

Genève internationale

Nous soutenons le développement de la Genève internationale qui participe au rayonnement du canton et constitue un élément central de son dynamisme et de son attractivité.

Nos mesures :

1. Mettre à disposition et améliorer les infrastructures requises par les organisations internationales ;
2. Fournir les services requis par les organisations internationales, par exemple la sécurité ;
3. Stimuler et encourager la collaboration entre entités cantonales (telles l'Université) et les organisations internationales ;
4. Encourager et soutenir les initiatives et projets visant à rapprocher la Genève internationale et la Genève locale, notamment les initiatives conjointes.